

Plan pour renforcer l'éducation en milieu rural et dans le Nord

Message de la ministre Mitzie Hunter

Lorsque les élèves vivant dans des collectivités rurales peuvent bénéficier d'une excellente éducation, ces collectivités s'épanouissent.

Dans le cadre du récent processus d'engagement collectif que nous avons réalisé, nous avons recueilli des commentaires sur les nombreuses façons de faire bénéficier les élèves des collectivités rurales et du Nord d'un soutien ciblé supplémentaire tout en offrant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins particuliers de chaque collectivité. Nous avons aussi recueilli des commentaires sur ce que notre système d'éducation financé par des fonds publics doit faire davantage pour engager les collectivités et pour favoriser l'utilisation conjointe d'installations scolaires lorsqu'il faut prendre des décisions concernant l'avenir des écoles.

C'est pourquoi nous prenons des mesures immédiates pour réformer le processus d'examen des installations scolaires qu'entreprennent les conseils scolaires. Ainsi, nous investissons dans de nouveaux soutiens à l'intention des élèves des collectivités rurales et du Nord qui seront spécifiquement adaptés aux besoins particuliers de ces collectivités. Notre gouvernement est déterminé à travailler avec les conseils scolaires et les collectivités pour apporter les changements qui appuieront le mieux possible tous nos élèves.

Processus d'engagement collectif sur l'éducation en milieu rural

À propos de l'engagement collectif

Du 21 avril au 9 juin derniers, le gouvernement a entrepris un processus d'engagement collectif à l'échelle de la province pour recueillir les commentaires de parents, d'élèves, de collectivités, d'administrations municipales et de conseils scolaires sur les façons de renforcer l'éducation dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario. La population de l'Ontario a été invitée à prendre connaissance d'un document de discussion et à formuler des commentaires en personne ou en ligne.

Séances d'engagement collectif en personne

Des séances d'engagement collectif du public et d'autres groupes d'intervenants ont été tenues dans 10 collectivités rurales et du Nord à l'échelle de la province :

- Merrickville
- Honey Harbour
- Thedford
- Markstay
- Markdale
- Wawa
- Nipigon
- Lakefield
- Picton
- Amherstburg

Quelques chiffres

- Plus de **640** personnes ont participé aux séances en personne
- Environ **500** personnes ont rempli les sondages en ligne ou envoyé leurs commentaires par courriel

Plan ontarien pour renforcer l'éducation en milieu rural et dans le Nord

1. Renforcer le processus d'examen des installations destinées aux élèves

Commentaires recueillis :

- Le processus que suivent les conseils scolaires pour effectuer l'examen des installations scolaires destinées aux élèves doit être amélioré, en particulier dans le cas des collectivités rurales.
- Le processus doit mieux inclure les perspectives des collectivités et des élèves, et tenir compte des commentaires ayant trait aux répercussions sur les collectivités.
- Le processus d'examen des installations destinées aux élèves devrait suivre des principes et des objectifs clairs en matière de rendement et de bien-être des élèves, plutôt que d'être axé uniquement sur les économies de coûts.

Mesures que nous prenons :

- Nous réformons le [processus d'examen des installations destinées aux élèves](#) au cours des prochains mois. Les conseils scolaires n'entameront pas de nouveaux examens d'installations pendant cette réforme, cependant nous les encourageons à poursuivre les projets d'utilisation conjointe des installations entre conseils scolaires. La révision du processus tiendra compte de ce qui suit :
 - répercussions sur les collectivités et le bien-être des élèves;
 - échéances plus longues;
 - plus d'options d'installations;
 - rôles plus clairs pour les élèves ainsi que les membres du personnel et les responsables élus, tant des conseils scolaires que des administrations municipales.

2. Appuyer une éducation de qualité dans les collectivités rurales et du Nord

Commentaires recueillis :

- Une éducation de qualité existe dans les écoles des collectivités rurales partout en Ontario. Il faut néanmoins augmenter l'accès à des options de transport, à des services de santé mentale et à d'autres types de services, ainsi qu'à des possibilités d'apprentissage par l'expérience et d'apprentissage assisté par la technologie.

Mesures que nous prenons :

- Nous investissons la somme additionnelle de 20 millions de dollars, à compter de septembre 2017, dans le nouveau Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord. Ce financement sera octroyé aux conseils scolaires pour renforcer l'éducation au bénéfice des élèves des collectivités rurales et du Nord.
- Ce financement proviendra d'une nouvelle formule pour l'éducation en milieu rural, basée sur le nombre et l'emplacement des élèves dans les petites collectivités rurales.
- Les conseils scolaires répartiront les fonds destinés à l'éducation en région rurale selon les besoins propres aux collectivités et ils rendront compte publiquement de l'utilisation des fonds, qui serviront notamment à :
 - améliorer les programmes et les services de soutien dans les écoles rurales; comme l'immersion en français, l'éducation des arts et les conseils d'orientation des élèves;
 - maintenir le fonctionnement des écoles rurales;
 - améliorer les options de transport des élèves, comme le transport par autobus scolaire à des heures tardives et l'apprentissage électronique mobile à l'aide de tablettes ou du Wi-Fi;
- Nous travaillons avec les conseils scolaires et les enseignants pour soutenir et promouvoir des techniques d'enseignement efficaces dans des salles de classe regroupant plusieurs années d'études dans les petites écoles.

Autres nouveaux soutiens pour favoriser une éducation de qualité dans les collectivités rurales et du Nord

- Améliorer l'accès à l'apprentissage électronique et à une [vitesse minimale de bande passante](#) d'un mégaoctet par seconde par élève dans les écoles rurales et du Nord dans tout l'Ontario, au cours des quatre prochaines années, grâce à une nouvelle infrastructure de réseau améliorée et à une capacité de réseau améliorée.
- Améliorer l'accès à un [soutien consacré aux élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation](#) dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario, tel que l'augmentation du nombre de spécialistes en santé mentale et en troubles du comportement.
- Élargir les occasions d'apprentissage par l'expérience des élèves des collectivités rurales et du Nord, en travaillant avec des industries locales, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation alimentaire, des mines et de la foresterie, grâce à la [Stratégie de démarrage de carrière](#), et, pour cela, augmenter le pourcentage d'élèves de 11^e et 12^e années qui participent à des programmes de la Majeure Haute Spécialisation de 14 % à 25 % au cours des trois prochaines années.

3. Soutenir l'utilisation durable des installations scolaires dans les collectivités rurales

Commentaires recueillis :

- Encourager une communication et une collaboration plus grandes entreprises plus tôt entre les conseils scolaires, les administrations municipales, les partenaires communautaires et le gouvernement provincial concernant la planification communautaire conjointe et à long terme.
- Il est nécessaire de fournir davantage de soutien et de lignes directrices à l'échelle provinciale en ce qui concerne les moyens à adopter pour établir des partenariats communautaires dans les installations scolaires.
- Améliorer l'utilisation conjointe des installations scolaires entre les conseils scolaires et avec les partenaires communautaires, et, à cette fin, fournir des soutiens accrus afin de faire face aux difficultés particulières qui pourraient survenir.

Mesures que nous prenons :

- Réviser les Lignes directrices relatives à la planification communautaire et aux partenariats au cours des prochains mois en vue d'encourager les conseils scolaires et les administrations municipales à avoir une communication plus ouverte avec les partenaires communautaires lors de discussions ayant trait à l'utilisation conjointe des installations scolaires.
- Fournir davantage de soutien financier et en matière de planification aux conseils scolaires qui travaillent ensemble en vue d'utiliser conjointement les installations scolaires, réexaminer toutes les demandes de projets d'immobilisations soumises par les conseils scolaires pour entreprendre la construction d'une école ou un agrandissement afin de s'assurer que les possibilités d'utilisation commune des installations entre conseils scolaires ont été explorées avant qu'un financement soit accordé.

Autres nouveaux soutiens pour favoriser l'utilisation durable des installations scolaires dans des collectivités rurales

- Donner suite aux recommandations du document [Carrefours communautaires en Ontario : un cadre stratégique et plan d'action](#), notamment en travaillant en collaboration avec le ministère de l'Infrastructure pour établir un [réseau de ressources](#) qui favorisera la création des carrefours communautaires et qui fournira aux conseils scolaires un fonds d'immobilisations de 50 millions de dollars en 2016-2017 et en 2017-2018 afin de rénover des installations scolaires disponibles pour qu'elles puissent être utilisées par des partenaires communautaires ou de remplacer les installations communautaires, par exemple, dans les écoles qui pourraient fermer ou être vendues.
- En partenariat avec les groupes d'intervenants communautaires, le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Infrastructure élaboreront ensemble des approches pour favoriser une meilleure coordination de la prestation des services et une meilleure planification locale intégrée dans les collectivités rurales et du Nord, notamment une meilleure communication concernant la planification des immobilisations des conseils scolaires.
- Investir une somme historique annuelle de 1,4 milliard de dollars dans la [réfection d'écoles](#) et les réparations, pour s'assurer que toutes les écoles, y compris celles qui sont situées dans les collectivités rurales et du Nord, soient des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et en bon état.